

L'an **deux mil vingt-trois** et le **22 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

**Titulaires présents** : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Valérie ROLLIER, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Hugues ALLARD, Serge RAVOIRE, Estelle MARCHAIS, Marlène JACQUET, Mélanie CONSCIENCE, Guillaume MAGNIN, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné procuration** : M. Samuel COTTEREAU à M. Jean-Luc FALGUERE

**Secrétaire de séance** : Mélanie CONSCIENCE

**Date de la convocation** : 16 février 2023 – Date d'affichage de la convocation : 17 février 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 19 – **Nombre de présents** : 18 – **Nombre de votants** : 19

Le quorum est constaté.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve le compte rendu de la séance du 25 janvier 2023.**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Finances** :

1/Taxe d'aménagement – uniformisation des taux

2/Avenant à la convention relative à la gestion du service intercommunal mutualisé d'application du droit des sols (ADS) entre la communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie et la commune

#### **Aménagement/travaux extérieurs** :

3/Convention pour la réalisation d'un point d'apport volontaire des déchets mutualisé – SCCV Inspiration

4/Convention pour la réalisation d'un point d'apport volontaire des déchets mutualisé – SCCV La Haie des Chênes

#### **Vie associative et institutionnelle** :

5/Convention de partenariat – Association Festi'Sâles

#### **Points non soumis à délibération** :

1/Décisions

2/Urbanisme

3/Orientations budgétaires primitifs 2023 (voir power point)

4/Actualité des commissions

5/Points divers

## **FINANCES**

### **POINT N°1 : TAXE D'AMENAGEMENT – UNIFORMISATION DES TAUX**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

En 2014, la commune a instauré un taux différencié en matière de taxe d'aménagement. Les autorisations d'urbanisme situées en zones U et AU du PLUI approuvé le 03/02/2020 et modifié le 26/09/2023 sont soumises à un taux communal de 5 % et celles en zones A et N à un taux communal de 3 %.

Il est précisé que depuis l'entrée en vigueur du PLUI en 2020, les piscines sont autorisées en zones A et N. Dans un souci d'équité entre tous les administrés, il serait souhaitable d'uniformiser les taux. Il est suggéré d'appliquer le taux communal de 5 % à l'ensemble des zones de la commune. Ce taux entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et décide d'appliquer le taux de la taxe d'aménagement à 5% à toutes les zones de la commune.**

### **POINT N°2 : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE INTERCOMMUNAL MUTUALISE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RUMILLY TERRE DE SAVOIE ET LA COMMUNE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

La commune adhère au service intercommunal mutualise d'ADS depuis 2015. Un premier avenant a été délibéré lors du conseil municipal du 14 décembre 2016 (Délibération n°2016-60).

Le 19 décembre 2022, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a approuvé par délibération la nouvelle convention-cadre avec la ville de Rumilly relative à la délégation de la gestion du service mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS). Cette nouvelle convention actualise les dispositions existantes et définit des nouvelles dispositions concernant notamment :

- L'augmentation des tarifs des actes pour équilibrer le coût du service, suite au renforcement du service instructeur (de 1,45 à 2 ETP)
- La durée de la convention : 1 an renouvelable une fois au maximum
- La modification des catégories d'instruction de type d'acte pour une meilleure instruction en cohérence avec la réglementation en vigueur et notamment une distinction :
  - ✓ entre les permis de construire en « PC Maison Individuelle » et « Autres PC » (au lieu d'une différenciation en fonction du nombre de logements),
  - ✓ entre les permis d'aménager par nombre des lots (au lieu des logements).

Afin d'intégrer ces nouvelles dispositions de la convention-cadre précitée, un nouvel avenant à la convention entre la Communauté de Communes et la commune est proposé. Ce projet d'avenant a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 30 janvier 2023 (n°2023\_DEL\_005).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant à la convention de gestion du service intercommunal mutualisé ADS.**

## AMENAGEMENT/TRAVAUX EXTERIEURS

### **POINT N°3 : CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE DES DECHETS MUTUALISE – SCCV INSPIRATION**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Luc FALGUERE, adjoint en charge de l'aménagement, voirie et sécurité*

Le promoteur (SCCV Inspiration - PRIAMS) réalise une opération immobilière sur le territoire de la commune de SALES. Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, compétente en matière de déchets, a rendu un avis demandant au promoteur la mise en place de 4 conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif, afin de répondre aux besoins propres générés par son opération.

Compte-tenu de la configuration des lieux, de la présence d'autres opérations immobilières à proximité, de la nécessité d'intégrer les points de collecte des déchets dans l'aménagement global du secteur, de la nécessité de rationaliser les points et les circuits de collecte, du besoin d'intégrer un conteneur supplémentaire pour le quartier existant, la commune et le promoteur souhaitent la réalisation de ce point d'apport volontaire groupé entre toutes les opérations sous la maîtrise d'ouvrage unique de la commune.

La quote-part de ces travaux à la charge du promoteur s'établit à 44 878.93 € TTC. Le coût définitif sera calculé sur la base des marchés de travaux et fournitures à contracter par la commune. Un avenant à la présente convention fixera ce coût définitif et la prise en charge par le promoteur.

Ainsi une convention mutualisée est réalisée entre le Promoteur et la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la Commune de SALES et la SCCV INSPIRATION pour la réalisation d'un point d'apport volontaire des déchets mutualisé au Chef-Lieu.**

### **POINT N°4 : CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE DES DECHETS MUTUALISE – SCCV LA HAIE DES CHENES**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Luc FALGUERE, adjoint en charge de l'aménagement, voirie et sécurité*

Le promoteur (SCCV La Haie des Chênes – LOFT HABITAT) réalise une opération immobilière dans le même secteur que la SCCV Inspiration. Il convient donc de réaliser également une convention pour la réalisation d'un point d'apport volontaires des déchets mutualisés.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, compétente en matière de déchets, a rendu un avis demandant au promoteur la mise en place de 2 conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif, afin de répondre aux besoins propres générés par son opération.

Le coût estimatif de ces travaux s'établit à 22 439.47 € TTC. Cette somme sera due forfaitairement par le promoteur à la commune dès lors que cette dernière aura engagé un montant supérieur pour la réalisation du point d'apport volontaire mutualisé (acquisition foncière, études, travaux de terrassement, fourniture, pose, finitions).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la Commune de SALES et la SCCV HAIE DES CHENES pour la réalisation d'un point d'apport volontaire des déchets mutualisé au Chef-Lieu.**

## **VIE ASSOCIATIVE/INSTITUTIONNELLE**

### **POINT N°5 : CONVENTION PARTENARIAT – ASSOCIATION FESTI'SALES**

*Rapporteur : Madame Catherine RABASSO, adjointe à la vie associative et institutionnelle*

La commune a pour objectif de favoriser et d'accompagner les associations dans le développement des animations culturelles et sportives au profit de tous les habitants. Le Comité d'Animation « Festi'Sâles », association créée en 2003, remplit ce rôle.

L'association a pour but, conformément à l'article 2 de ses statuts, « la création et la participation de manifestations à caractère sportif, culturel et de loisirs ainsi que toutes autres manifestations susceptibles d'animer la commune ».

La commune et l'association ont, en juillet 2004, signé une convention de partenariat – révisée en 2008 et 2016 – qui précisait notamment les attentes et le rôle de chacune pour répondre aux objectifs précédemment cités.

Après presque 20 ans de recul, la commune et l'association souhaitent adapter les termes de cette convention aux réalités des pratiques de chacune et aux objectifs actuels.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat avec l'association Festi'Sâles,**

## **POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION :**

### **POINT N°1 : DECISIONS**

- **DECISION n°1** : Convention d'intervention du chantier local d'insertion (CLI Grand Anney) pour entretien des espaces verts : 8 379.00 € TTC
- **DECISION n°2** : Mission de maîtrise d'œuvre – Aménagement de la place du chef-lieu et d'espaces publics de la traversée du centre-village : Attribution à ALP'VRD INGENIERIE (Argonay) : 27 000.00 € HT

### **POINT N°2 : URBANISME**

Monsieur Roger CHARVIER, adjoint en charge de l'urbanisme, donne lecture des décisions d'urbanisme, à savoir :

#### **Permis de construire modificatifs :**

- Mr Mme KELEK Mustafa – route des Creuses : suppression de l'escalier extérieur et d'une fenêtre façade est : **décision favorable**.
- SNC ALPES - CARRE DE L'HABITAT – impasse de Corbonnet – modifications diverses (accès, stationnements, garages, façades des villas, clôtures et terrasses) : **décision favorable**

#### **Déclaration préalable :**

- SASU EDF ENR pour Mr CONDAMINE Eric et Mme RIPAUD Elodie – chemin du Platane – pose d'un générateur photovoltaïque en toiture : **décision de non-opposition**.
- Mr MERCIER Sylvain – impasse du Cruet Nord – pose de panneaux photovoltaïques en toiture : **décision de non-opposition**.

#### **Certificats d'urbanisme d'information**

- Mr Mme MIELCAREK Emmanuel – route du Pont Rosset – parcelles A n° 2036 / 2040 et 2046.
- Consorts BROISSAND André – route des Combes – parcelle B n° 1263.
- Mme DUMONT Solange – rue de Couty – parcelle B n° 857.

### **POINT N°3 : DIVERS**

#### **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le budget principal et le budget annexe primitifs 2023 sont présentés à l'ensemble du conseil municipal. Le budget fonctionnement est impacté face à la hausse des dépenses énergétiques (évolution coût de l'électricité et du gaz) et de l'alimentation. La masse salariale a évolué suite au recensement de la population (recrutement de 4 agents

recenseurs), du saisonnier sur 4 mois et du poste renfort à la cantine et à l'école et de l'augmentation du point d'indice.

Le budget investissement 2023 est impacté avec de nouveaux projets comme : l'aménagement de la place et traversée du chef-lieu, l'aménagement du futur café-restaurant multi-services et de la maison de santé, de l'aménagement des cours et abords des écoles.

#### **POINT N°4 : ACTUALITE DES COMMISSIONS**

##### **Eco-citoyenneté :**

Sâles en Selle 19 mars : bourse aux vélos – un atelier réparation – J'y Vélo : essai de vélos électriques – stand artisanal avec matériaux recyclés – course cycliste – essai trial  
Appel aux bénévoles conseillers pour installation et tenue stands et soutien à la buvette du GPE

Matinée nettoyage 1<sup>er</sup> avril : deux formules Nettoie ton kilomètre + RDV au chef-lieu à 8h30 pour un secteur

Opération broyage 22 avril : sur inscription et dans les hameaux

Repair café : permanence le 3<sup>ème</sup> samedi du mois à la salle du Savoir

Distribution des composteurs Interco : plusieurs permanences en mairie sur inscription - 1<sup>ère</sup> date :18 avril

##### **Travaux extérieurs, sécurité :**

Saisonnier pour cet été : recherche saisonnier idéalement à partir du mois de mai

Travaux aménagement Provonges : enrobés du 6 mars au 10 mars route barrée de 7h30 à 17h30 – communication presse – radios - riverains et mairies alentours.

##### **Vie associative :**

Boîte à livres : bibliothèque Salésienne avec un banc qui sera réalisée par Marcel Broissand, habitant et bricoleur  
Emplacement sous le kiosque.

Festi'Bal 20 mai : appel aux bénévoles

##### **Scolaire-Petite enfance**

Soirée jeux : succès 72 personnes – soirée conviviale et prochaine édition 31 mars avec buffet canadien

##### **Urbanisme - Bâtiments :**

Extension école : couvertines et façade terminées

#### **SEANCE LEVEE A 22h40**

**Le Maire,**

**M. Yohann TRANCHANT**

**La Secrétaire de séance,**

**Mme Mélanie CONSCIENCE**



Procès-verbal mise en ligne du .....au.....